



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

POLICE MUNICIPALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

Solliès-Pont, le 25 JUIL. 2013

ARRETE

portant interdiction de stationner sur le parking de la Maison Sainte-Christine

N° Départ : 472/2013/60/PM/MC/AM

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,
- Vu** les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu** les articles du Code de la route,
- Vu** la demande de Madame GONNET Marie-Françoise, chef de service éducatif LVP

Considérant qu'à l'occasion d'une animation le mardi 30 juillet 2013, il convient de réserver le parking de la Maison Sainte-Christine,

Considérant que pour assurer la sécurité des biens et des personnes cette interdiction est impérative

arrête